

Ville de Meythet

## PROCES VERBAL de la séance du

### CONSEIL MUNICIPAL

du

**MARDI 26 AVRIL 2016**

---

L'an deux mil seize, le vingt six avril à dix huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christiane Laydevant, Maire.

Présents – Mesdames, Messieurs Page Madeleine, Massien Pierre-Louis, Burnet Isabelle, Lavieille Thierry, Berthod Hélène, Samson Gérard, Haldric Marie-Josèphe, Campart Nicolas, Coutière Jean- Luc, Henry Julien, Magistro Sandrine, Pallud Catherine, Perrault Danielle, Raffin Gérard, Saccani Henri, Bel Gérard, Berthet Michelle, Dell-d'Asnières de Veigy Myriam, Mercier Marie-Claude, Roulet-Vandepoortaele Yvonne, Toé Jean Louis, Patrick Leconte (à partir de 18h10), Marcos Florence.

Absents – Mesdames, Messieurs Vidonne, Cartone, Destruel, Morlot, Vallet.

Ont donné procuration – Monsieur Vidonne à Monsieur Campart

Madame Cartone à Monsieur Raffin

Monsieur Destruel à Madame le Maire

Madame Morlot à Monsieur Lavieille.

Madame Page est désignée comme secrétaire de séance.

---

### **1 – Approbation du procès verbal du conseil municipal du 29 mars 2016**

Le procès verbal du conseil municipal du 29 mars 2016 est adopté à l'unanimité des 27 membres présents et représentés.

### **2 - TERACTION – Ilot médiathèque – Concession d'aménagement – Compte rendu annuel d'activités à la Collectivités locale (CRAACL)**

Par contrat de concession signé en date du 6 juin 2011 faisant suite à une délibération du Conseil Municipal de Meythet en date du 18 avril 2011, la Commune a confié à TERACTION en tant qu'aménageur, en vertu des dispositions des articles L. 300-4 et suivants du Code de l'urbanisme, l'aménagement du tènement dénommé "Ilot Médiathèque" délimité par les rues François Vernex et Lathardaz, la route de Frangy et les copropriétés «Lindbergh» et «Arcadie».

Comme le prévoit l'article L300-5 du code de l'urbanisme, le conseil municipal, avec 22 voix Pour et 6 abstentions (mesdames Berthet, Dell-d'Asnières de Veigy, Mercier, Roulet Vandepoortaele, messieurs Bel, Toé), **approuve** le Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale.

### **3 – Demande de subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires - Reprise du mur d'enceinte de la cour des écoles**

Dans le cadre de l'entretien de son patrimoine, la ville de Meythet réalisera des travaux de rénovation de ses équipements scolaires.

2

Sont notamment inscrits au budget 2016 la reprise du mur d'enceinte de l'école maternelle centre et la réfection des cours de l'école Cotfa

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 132 000 € T.T.C.

Ces travaux pourraient être subventionnés dans le cadre de la répartition du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** ce projet de travaux
- **autorise** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- **arrête** le plan de financement suivant :
  - o autofinancement : 55 000 € H.T.
  - o subventions : 55 000 € H.T.
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

#### **4 – Locaux commerciaux immeuble « Le Magellan » - promesse unilatérale de vente**

La Ville a acquis des locaux commerciaux en rez-de-chaussée de l'immeuble le Magellan.

Ces acquisitions avaient pour objet de permettre à la ville d'intervenir sur le choix des commerces s'implantant sur le secteur.

Il est précisé qu'un appel à projet a été publié afin de sélectionner les candidats pouvant s'implanter dans ces locaux.

Parmi les critères de choix, la ville a souhaité mettre en avant des candidats dont l'activité permettait d'apporter une dynamique commerciale autour de la place Jean Jaurès, tout en s'insérant dans le tissu économique local.

Un projet d'aménagement de boucherie a été présenté, correspondant aux attentes de la collectivité : activité pérenne, activité nouvelle en centre ville ...

La société "Fiorvazco" porteuse d'un projet de boucherie a d'ores et déjà fait part de son souhait d'acquérir un local au sein duquel elle entend réaliser des investissements lourds.

Considérant que la ville n'a pas pour vocation première de conserver ces locaux dès lors que l'activité visée répond à ses attentes, il est proposé de conclure une promesse unilatérale de vente au profit de la société "Fiorvazco" pour le local situé 13, route de Frangy (lot n°1 et 2 ) d'une superficie de 173,04m<sup>2</sup>.

La promesse unilatérale de vente, prévoit que la vente interviendra 18 mois après la signature de la promesse de vente, le bénéficiaire ayant trois mois avant cette date pour demander la levée d'option.

Le prix de vente est fixé à 376 000 € HT.

Le conseil municipal, avec 26 voix Pour et 2 Abstentions (Madame Marcos et monsieur Leconte):

- **approuve** le projet de promesse unilatérale de vente pour un montant de 376 000 € HT à conclure avec la société "Fiorvazco" pour le local commercial situé 13, route de Frangy (lot n°1 et 2 ) d'une superficie de 173,04m<sup>2</sup>,
- **donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **5 – Demandes de subventions exceptionnelles**

##### **- Meythet Rugby Club**

Le Meythet Rugby Club a fait part d'une demande de subvention exceptionnelle à la Ville.

En effet, pour ses entraînements d'hiver le club ne dispose d'aucun lieu couvert disponible sur la commune et se voit contraint de louer une salle à l'extérieur.

Cette situation est due à la très faible disponibilité du gymnase du collège, géré par la C2A et dont les clubs de Meythet ne sont, hors temps scolaire, pas les principaux utilisateurs.

Aussi,

**Considérant** la popularité de la pratique du rugby sur la commune

**Considérant** l'intérêt pour les meythésans de bénéficier d'une offre de pratique sportive diversifiée et en premier lieu pour les jeunes,

**Considérant** que le refus de l'Agglomération de mettre à disposition le gymnase du collège constitue un frein que le club ne saurait porter seul

**Considérant** enfin le dynamisme d'une structure qui parvient à briller dans les compétitions régionales,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **alloue** au Meythet Rugby Club, une subvention exceptionnelle de 320 € pour l'année 2016.

### **- Association Danser la Savoie**

L'Association Danser la Savoie a fait part d'une demande de subvention exceptionnelle à la Ville.

En effet, l'association organise au Météore un Festival Folklorique international les 21 et 22 mai 2016

Ce festival sera d'accès gratuit et réunira des formations venant de plusieurs pays d'Europe. Aussi,

**Considérant** l'intérêt pour les meythésans de bénéficier d'un évènement culturel en accès libre  
**Considérant** également le dynamisme d'une association qui accueille des groupes de divers pays d'Europe et fait connaître Meythet dans de nombreux festivals,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **alloue** à l'association Danser la Savoie, une subvention exceptionnelle de 400 € pour son festival 2016.

### **6 - Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités**

#### **Territoriales**

**32/R/2016** – Suppression de la régie de recettes Restaurant Municipal/Vie Scolaire / Petite Enfance

**33/R/2016** – Convention de mise à disposition de locaux à la MJC/Centre social et au Conseil départemental (Maison Dupénil)

**34/R/2016** – Marché QUALICONSULT - transformation de la cuisine centrale de Cotfa en cuisine satellite – Mission de contrôle technique (3 863.08 euros TTC)

**35/R/2016** – Cimetière de Meythet – contrat de concession au profit de Madame Alicia FAYOLE

**36/R/2016** – Marché GOOD DELICES – Fournitures de viennoiseries, apéritifs, cocktails dînatoires et buffets – lot 1- Viennoiserie/Apéritif (10 000 euros HT annuel maximum)

**37/R/2016** – Marché GOOD DELICES – Fournitures de viennoiseries, apéritifs, cocktails dînatoires et buffets – lot 2- Cocktails dînatoire/buffets (10 000 euros HT annuel maximum)

**38/R/2016** – Contrat de mise à disposition d'une exposition entre la ville de Meythet et Emmanuel MORIEULT (gratuit)

**39/R/2016** – Contrat de mise à disposition d'une exposition entre la ville de Meythet et Cécile CHAYRIE – « exposition collective 10 ans » (gratuit)

**40/R/2016** – Convention de mise à disposition d'une exposition entre la ville de Meythet et AGU3L – « Le livre » (gratuit)

**41/R/2016** – Contrat de vente d'un spectacle entre la Ville de Meythet et SAMEDI 14 PUBLISHING – « ENVOYES SPECIALS CHEZ RENAUD » (1 899 euros TTC)

**42/R/2016** – Contrat de mise à disposition d'une exposition entre la ville de Meythet et Dominique AMIAR – « exposition collective 10 ans » (gratuit)

Le Maire,  
Christiane Laydevant

Le Secrétaire de séance,  
Madeleine Page